

# International

## Rwanda-France : au plus près de la matérialité du génocide des Tutsi

Hélène Dumas

AOC, 11 mars 2021

**La démarche indiciare s'attachant à décrire le génocide des Tutsi par sa matérialité peut être reconduite pour observer la politique française menée au Rwanda entre 1990 et 1994. En s'affranchissant des abstractions sur les grands équilibres géopolitiques brandis en guise d'explication, il s'agit d'observer les conséquences concrètes des décisions prises par l'Élysée au plus près des existences individuelles et d'en restituer toute la dimension tragique.**

Sur les collines du Rwanda, entre avril et juillet 1994, un million d'hommes, de femmes et d'enfants périrent au nom d'une utopie politique visant à refonder la pureté d'une nation enfin débarrassée d'une minorité Tutsi considérée comme traîtresse et assoiffée de pouvoir. S'imaginant menacés dans leur existence même, les extrémistes hutu enclenchèrent à partir du 7 avril 1994 une campagne de massacres d'une efficacité extrême. Or, c'est précisément cette efficacité qui forme le cœur du questionnement historique. Com-

ment rendre compte des dynamiques criminelles ayant conduit à la mort d'un million de victimes en un temps aussi bref ?

Loin des caricatures dépeignant le dernier génocide du XXe siècle comme l'ultime manifestation d'un antagonisme ethnique immémorial ou d'un accès de folie collective, les logiques implacables à l'œuvre sur les collines du Rwanda au printemps 1994 témoignent au contraire de la sophistication de son organisation. Les contours précis de cette préparation, inutile d'en chercher trace dans un document unique, daté, paraphé et consignait l'ordre d'extermination, selon un fantasme de l'archive irrévocable dont les négationnistes brandissent l'absence pour alimenter le soupçon. Les mécanismes impitoyables de la politique d'extermination mise en place au Rwanda se donnent à voir au cœur même de son exécution, pour peu que l'on consente à examiner au plus près la diversité des acteurs engagés dans la violence, les modalités de mise à mort, les gestes et les mots de la cruauté infligés au corps des victimes. Observer le gé-

nocide des Tutsi depuis la matérialité de son accomplissement sur les collines permet non seulement de mettre au jour la puissance performative des imaginaires racistes, mais également de repérer les réseaux locaux de mobilisation des tueurs aux échelons les plus modestes du pouvoir.

Objet central des projections racistes coloniales et missionnaires, le corps Tutsi censé refléter par sa beauté la supériorité d'une race définie par sa parenté blanche concentre toute l'attention cruelle des tueurs en 1994 en fonction de ces mêmes fantasmagories forgées sous la colonisation. Dans un pays marqué par une profonde osmose culturelle scellée en particulier par la langue – le kinyarwanda –, les lieux du corps pensés comme autant de marqueurs d'une différence fantasmée constituèrent la cible première des atteintes somatiques pendant le génocide. Au printemps 1994, une politique d'extermination exhaustive s'est conjuguée à une volonté d'infliger souffrance et humiliation, volonté à travers laquelle le racisme *s'incarne*, au sens propre du terme. Au contraire de l'image d'une violence anémique, mots et gestuelle de la cruauté s'inscrivent dans une grammaire parfaitement comprise des tueurs comme de leurs victimes : puissance d'un système de représentations définissant une altérité radicale qui atteint même les animaux, les vaches en particulier, anthropomorphisées par les *ibitero* (les groupes d'assaillants) au point d'être perçues et abattues *comme* leurs propriétaires tutsi. De même les maisons sont-elles systématiquement détruites au nom d'une utopie visant l'effacement des Tutsi des paysages mêmes.

## **À travers la matrice des femmes et le massacre des plus jeunes, c'est la filiation du groupe qui se trouve à jamais rompue, et, plus encore, saccagée.**

Cette éradication, les rescapés la perçurent avec une acuité tragique, comme ce jeune homme décrivant ses collines « renversées » au moment de « rentrer dans [ses] ruines » après le génocide. Certaines pratiques témoignent de la force de cette croyance en une nation refondée par la pureté raciale quand certain « spécimens » tutsi sont laissés en vie, transformés en vestiges d'une « race » disparue. Ainsi, lors d'un procès mené dans la préfecture de Kibungo en 2001, un enseignant devenu milicien *interahamwe* croit appuyer sa défense en convoquant son ancien collègue dont il prétend avoir sauvé la vie. En fait de « sauvetage », le rescapé livre une tout autre version :

« Il [Kamali, le rescapé] poursuit en disant que Kimonyo [l'accusé] les a empêchés de le tuer en leur disant de l'épargner car les Tutsi avaient été exterminés et qu'il devait servir de spécimen à montrer à leurs enfants plus tard qui auront besoin de savoir à quoi ressemblait un Tutsi [...] Kimonyo a empêché les assaillants de tuer Kamali en leur disant de l'épargner afin qu'il puisse plus tard servir de "matériel didactique [1]". »

Autre indice de la radicalité de la politique génocide marquant les corps d'une em-

preinte irrémédiable : le viol systématique des femmes et l'assassinat des enfants. À travers la matrice des femmes et le massacre des plus jeunes, c'est la filiation du groupe qui se trouve à jamais rompue, et, plus encore, sac-cagée. S'il sera sans doute impossible d'établir avec certitude une estimation du nombre de femmes et de fillettes violées, les violences sexuelles furent élevées au rang de politique nationale, si l'on en juge non seulement par leur récurrence mais également par les personnalités impliquées dans leur soutien public. De la ministre de la Promotion féminine et de la Famille, Pauline Nyiramasuhuko jusqu'aux bourgmestres, les exhortations au viol trouvèrent des porte-voix parfaitement intégrés dans l'appareil d'État. De nouveau, les imaginaires racistes portés à incandescence par la propagande d'avant le génocide informèrent les pratiques de violence sexuelle. Dépeinte dans les médias extrémistes tout à la fois comme arrogante et lascive, espionne et enjôleuse, la figure de la femme tutsi tient une place centrale dans les discours de haine. C'est bien à l'aune de cette idéologie qu'il s'agit de comprendre les viols systématiques commis contre les femmes tutsi, mais aussi contre les femmes hutu mariées à des hommes tutsi. Incarnant une double altérité, celle de la race et celle du genre, les femmes furent victimes de pratiques de cruauté singulières visant leur capacité à engendrer de nouveaux « ennemis ». Les enfants – et, parmi eux, les moins âgés, de 0 à 14 ans – forment la majorité des victimes du génocide.

Remonter le cours des ordres d'extermination depuis leur inscription dans la chair et la psyché des victimes met au jour non seule-

ment l'extrême performativité des discours racistes, mais également les formes d'organisation locales du génocide. D'une efficacité redoutable, elles sont le fruit d'une préparation minutieuse dès le déclenchement de la guerre avec le Front patriotique rwandais (FPR) le 1<sup>er</sup> octobre 1990. Véritable État graphomane, le Rwanda produit des centaines de milliers de pages d'archives à travers lesquelles le processus de militarisation des populations civiles se dessine avec clarté. Les milliers de télégrammes des services de renseignement à l'échelle locale consignent avec une précision de greffier l'implication croissante des civils dans les opérations de guerre, la multiplication de complots imaginaires ourdis par les Tutsi et la violence qu'ils provoquent en retour, la dissémination croissante des armes à feu au sein de la population.

Dans ce contexte, les milices *interahamwe* représentent la forme la plus aboutie de cette militarisation à outrance du « peuple majoritaire », c'est-à-dire des Hutu acquis à la cause de l'ethno-nationalisme. Force paramilitaire attachée au parti MRND de Juvénal Habyarimana dès 1992, ses membres sont essentiellement recrutés parmi les réservistes de l'armée rwandaise qui reçoivent et dispensent des entraînements au combat avant d'obtenir puis de fournir eux-mêmes des armes à feu. Quand le génocide commence, ces hommes – et, parfois, ces femmes – idéologiquement déterminés constituent les acteurs intermédiaires essentiels entre les mondes des voisins et celui de l'État. Recrutés sur leurs collines d'origine, ils sont toutefois caractérisés par une forte mobilité leur permettant d'accéder aux camps militaires afin de s'y

pourvoir en fusils et en grenades avant de lancer des attaques de grande envergure contre des lieux de refuge regroupant plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de personnes. Leur inscription dans l'interconnaissance sociale des collines participe au repérage et à la traque de leurs voisins tutsi. Ils sont par ailleurs envoyés briser les résistances locales quand les édiles se refusent aux massacres de leurs administrés. La réticulation de l'organisation des massacres, exécutés à des échelles décentralisées à l'extrême, constitue l'une des conditions de leur efficacité. Retracer finement les contours de ces réticulations du pouvoir depuis l'intérieur des espaces sociaux et affectifs des collines, devenus le cœur des scènes de massacre, laisse apparaître avec netteté les logiques politiques et idéologiques à l'œuvre pendant le génocide.

Sans doute cette démarche indiciariaire s'attachant à décrire l'extermination par sa matérialité pourrait-elle également être reconduite pour observer la politique française menée au Rwanda entre 1990 et 1994. En s'affranchissant des abstractions sur les grands équilibres géopolitiques brandis en guise d'explication, il s'agit d'observer les conséquences concrètes des décisions prises par l'Élysée au plus près des existences individuelles et d'en restituer toute la dimension tragique. Les traces de l'histoire de l'implication française au Rwanda ne se trouvent pas toutes enfermées dans des archives inaccessibles. Loin des cénacles du pouvoir à Paris, d'autres sources – publiques et connues pour certaines depuis des décennies – imposent d'interroger la politique française à partir de ses effets au Rwanda même.

Un premier document illustre la cobelligérance entre les troupes françaises envoyées sur place dès le 4 octobre 1990 et les Forces armées rwandaises (FAR) contre le FPR, rapidement repoussé derrière ses lignes ougandaises après son offensive du 1<sup>er</sup> octobre. Dans son numéro de janvier 1991, la revue militaire *Raids* propose à ses lecteurs un dossier consacré à la « guerre au pays des mille collines ». Le récit est assorti de plusieurs clichés. L'un d'eux fait figurer deux militaires, membres d'une « patrouille conjointe paras du 3<sup>ème</sup> RPIMA et soldats rwandais dans les artères de Kigali » comme le précise la légende. Juchée sur le véhicule, une mitrailleuse lourde manœuvrée par un parachutiste français, la poitrine bardée de puissantes munitions. Le soldat rwandais, quant à lui, demeure assis en contrebas, sans arme. À l'évidence, ce dernier est placé au second plan quand la figure agissante s'incarne dans le jeune béret rouge. Deux ans plus tard, en février et mars 1993, des officiers français prennent la direction des opérations militaires contre une nouvelle incursion du FPR, de l'aveu même du général Didier Tauzin alors lui-même engagé sur le terrain à l'époque. Officiellement pourtant l'opération Noroît trouve sa justification dans la protection des ressortissants français et toute forme d'ingérence dans les combats est vigoureusement démentie par Paris.

Quand débute le génocide des Tutsi, les troupes françaises de Noroît ont cédé la place aux casques bleus de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), commandée par le général canadien Roméo Dallaire et chargée de veiller à l'ap-

plication des accords d'Arusha signés en août 1993. Ces derniers prévoient non seulement le partage du pouvoir entre l'opposition politique intérieure, le FPR et le MRND mais également la fusion des deux armées ennemies : un compromis inacceptable pour les extrémistes hutu. Après l'attentat du 6 avril 1994, les Tutsi sont immédiatement pris pour cible d'une campagne nationale d'extermination, la mort de Juvénal Habyarimana leur étant collectivement imputée. Les démocrates hutu sont de leur côté victimes d'une purge politique impitoyable : assassinés de manière systématique dès le 6 avril au soir, ils ne font plus obstacle au monopole des extrémistes sur l'appareil d'État.

Dans les jours suivant le déclenchement du génocide, plusieurs pays envoient des troupes au Rwanda pour rapatrier leurs ressortissants. Selon l'estimation du chef adjoint de la Croix rouge à Kigali, entre le 7 et le 11 avril, quand 4 000 étrangers étaient évacués, 20 000 Rwandais environ furent assassinés [2]. C'est dans ce contexte que l'exécutif français décide de mettre en place l'opération Amaryllis entre le 8 et le 14 avril. La singularité du génocide – impliquant la mise à mort systématique des hommes, des femmes, des enfants et des vieillards pour ce qu'ils sont ou censés être aux yeux des tueurs – se dérobe derrière les antiennes de la « guerre ethnique » si familière aux représentations françaises de l'Afrique. Cette lecture des événements justifie les impératifs de « comportement neutre vis-à-vis des différentes factions rwandaises [3] ». Une « neutralité » que semble devoir invoquer cet aumônier militaire pour rendre compte d'une attitude s'apparentant plutôt à

de la non-assistance pure et simple. Près de vingt ans après sa présence au Rwanda auprès des parachutistes d'Amaryllis, il raconte :

« Le chauffeur de l'un des commandos chargés de l'évacuation démarre sec devant l'entrée principale de l'aéroport. Une fois de plus, sa mission est de se rendre le plus vite possible à l'école française de Kigali, l'un des lieux de rassemblement des ressortissants. [...] Soudain, une femme Tutsi, poursuivie par une bande de Hutus [sic] armés de matraques et couteaux, se jette contre le capot du premier véhicule en espérant, dans son tragique désespoir, y trouver un refuge. Le conducteur freine brutalement. Les deux occupants ne bougent pas, hébétés par la complexité de l'événement. Que faire ? Comment réagir ? Ces quelques instants d'hésitation ont suffi pour que les tortionnaires Hutus [sic] comprennent que les militaires français ne défendront pas la femme. Au retour, les passagers du véhicule ont pu voir son cadavre, ventre ouvert, qui gisait au bord de la piste. Les assassins, avec un sourire et un geste amical de la main, les saluaient gentiment [4]. »

Outre la description de cette scène terrifiante, l'extrait frappe également au regard des questionnements sur l'attitude à adopter face au massacre d'une femme sans défense : or, dans un récit rédigé près de vingt ans après les faits, aucune forme de réflexivité critique n'est décelable dans le propos, tenu par un ecclésiastique de surcroît. D'autres soldats engagés dans Amaryllis n'ont guère adopté ce ton ingénu pour raconter le souvenir des tueries auxquelles ils assistèrent, là encore sans intervenir. L'empreinte laissée par leur inaction fut à l'origine, pour certains, d'un grave

syndrome de stress post-traumatique [5].

## **L'administration de la preuve – en histoire comme devant la justice – ne repose pas sur la seule force probante de l'écrit.**

Le 22 juin 1994, une ultime opération militaire française engage 2 500 hommes au Rwanda. Placée sous mandat des Nations Unies et présentée comme exclusivement humanitaire, l'opération Turquoise alimente les interrogations depuis bientôt 27 ans, en particulier sur sa nature militaire dans le contexte de la déroute des FAR face au FPR. Les zones d'ombre sont nombreuses, nécessitant d'être éclaircies à l'appui des archives civiles et militaires issues des fonds français. Néanmoins, il est à craindre que certaines questions ne soient pas retenues par le tamis des archives. Ainsi, les viols et les abus sexuels visiblement commis dans la zone turquoise par certains soldats français n'auront probablement laissé aucune trace écrite. Si elles s'avéraient absentes des archives, ces violences sexuelles n'auraient-elles pour autant aucune légitimité à s'inscrire dans le débat sur l'opération Turquoise ? L'administration de la preuve – en histoire comme devant la justice – ne repose pas sur la seule force probante de l'écrit. Les témoignages des Rwandaises ne revêteraient-ils donc aucune valeur au regard d'une forme de fétichisme de l'archive scripturaire ? Le récit accablant de cette femme

doit-il être relégué au rang de vulgaire mensonge quand son contexte d'énonciation et sa critique interne exigent qu'il soit au contraire pris très au sérieux ? En voici un extrait :

« Je suis allée dans la petite forêt de Nyarusshishi avec d'autres femmes et mon bébé. Je rassemblais du bois de cuisson dans la forêt à une certaine distance des autres femmes. Soudain, un soldat français est apparu de nulle part, il m'a attrapée par le bras, m'a jetée dans un fossé, a retiré mon bébé de mon dos, il m'a giflée, m'a poussée violemment dans le fossé et il m'a violée pendant que cinq autres soldats regardaient. Je pensais qu'il allait me tuer alors je n'ai pas crié. Il se comportait comme un animal sauvage. Quand il a eu fini de me violer, les autres m'ont violée aussi, un par un jusqu'à ce que tous les six aient obtenu ce qu'ils voulaient. Ils m'ont infligé toutes les perversions qui leur venaient à l'esprit. Je me sentais si mal que je ne pouvais pas bouger. Je ne pouvais pas crier car ils mettaient leur langue dans ma bouche. Après qu'ils ont eu fini, ils ont jeté mon bébé sur moi dans le fossé [6]. »

Établir avec certitude les processus de prise de décision politique, retracer avec précision les chaînes de commandement militaire, assigner aux différents acteurs de l'époque un degré de connaissance de la situation sur place : autant d'investigations essentielles à entreprendre et sur lesquelles les différents fonds français apporteront un éclairage indispensable. Sans jamais oublier les conséquences tragiques d'une politique menée par une poignée de dirigeants français, malheureusement en notre nom.

**Par Hélène Dumas, historienne**

## [Notes :]

[1] République rwandaise, Tribunal de première instance de Kibungo, Jugement du 31 juillet 2001, p.201.

[2] Estimation reprise dans une dépêche Reuters du 11 avril 1994, citée dans Human Rights Watch/Fédération internationale des droits de l'homme, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala, 1999, p.719.

[3] Ordre de conduite de l'opération Amayllis du 8 avril 1994, cité in Mission d'information parlementaire, *Rapport d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994*, Paris, 1998, p.266.

[4] Richard Kalka, *Dieu désarmé. Journal d'un curé des campagnes*, Paris, Éditions

LBM, 2012, p.71-72.

[5] Voir le témoignage de Michaël Delhayes, ancien parachutiste du 3<sup>ème</sup> RPIMa dans le film documentaire de Jean-Paul Mari, *Sans blessures apparentes*. Enquête sur les damnés de la guerre, 2010.

[6] Témoignage publié in Anne-Marie de Brouwer et Sandra Ka Hon Chu (Eds), *The Men Who Killed Me. Rwandan Survivors of Sexual Violence*, Vancouver/Toronto/Berkeley, Douglas&McIntyre, 2009, p.46. Traduit de l'anglais par nos soins. On lira également avec profit l'enquête de Leila Minano et Julia Pascual, « Viols au Rwanda. De nouvelles victimes accusent les soldats français », *Causette*, n°18, novembre 2011, p.64-73.